

Conseil municipal du 29 août 2025 à 21h00

Présents : Yves Funel, Marie Azihari, Bernard Ballester, Stéphan Bergeon, Bernard Cessou, Marie France Clarac, Luc Ménardo, Patrice Orban, Victor Parzych,

Excusée : Marie-Christine Peyroutou (Procuration à Stéphan BERGEON).

Absente : Mireille Jacob

Secrétaire de Séance : Stéphan BERGEON

Voirie communale 2025 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut monter un dossier pour la demande de subvention de la voirie communale 2025.

Il propose de prévoir la réfection du chemin des narcisses situé dans la plaine à partir des abreuvoirs jusqu'à l'embranchement de la route départementale de la plaine ainsi qu'une partie du chemin au départ des abreuvoirs jusqu'au début du Serre.

Afin de pouvoir monter le dossier de demande de subvention, un devis a été demandé à la société Eiffage ainsi qu'à trois autres entreprises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Coupe de bois :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la coupe de bois prévue dans l'ubac depuis 2 ans a été réaffectée par l'ONF à une autre société et que les travaux sont en cours de réalisation.

Préemption sur parcelles B583 et B813 (emplacements réservés) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les parcelles B583 et B813 situées sur un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme sont à la vente. L'une, la B583, jouxtant le cimetière et pouvant permettre dans le futur son agrandissement si nécessaire, représente une surface de 65 m² pour un montant de 800.00 € et l'autre, la B813 jouxtant des parcelles appartenant déjà à la commune et pouvant permettre de futurs aménagements, représente une surface de 240 m² pour un montant de 14000.00 € soit un total pour les deux parcelles de 14 800.00 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ces deux parcelles.

Loyer appartement au-dessus de l'épicerie :

Le locataire qui occupe l'appartement situé au-dessus de l'épicerie a effectué dans ce dernier des travaux de remise en état, en particulier de peinture. Il est proposé de lui accorder une remise de 1 mois sur ses loyers afin de compenser le montant des travaux qui auraient dû être effectués par la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Participation aux frais de scolarité :

Un enfant de la commune est inscrit à l'école de Châteauneuf pour des raisons familiales, (garde partagée), la commune accepte de participer aux frais de scolarisation pour l'année scolaire 2025-2026.

Demande de subvention pour manifestations culturelles :

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune demande au Conseil Départemental une subvention pour les manifestations culturelles et principalement pour l'organisation du festival de musique PASS'A CAILLE. Il propose de renouveler cette demande pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Décision Modificative N° 2 :

Le compte 6618 (intérêts des autres dettes) n'a pas été approvisionné sur le budget ; les intérêts de la ligne de trésorerie n'ayant pas été pris en compte.

Il convient de régulariser cette situation en prenant une décision modificative afin de garder le budget équilibré.

QUESTIONS DIVERSES :

Stéphan BERGEON, 2^{ème} Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'après 6 ans de tracasseries administratives et environnementales toutes les conditions sont enfin réunies pour la mise en place de l'antenne relais Bouygues au sommet de la Charbonnière afin de supprimer les zones blanches de la Moulière et de couvrir les deux stations de l'Audibergue et de la Moulière.

Un échéancier de travaux a été mis en place :

- Du 15 septembre au 15 octobre, creusement de la tranchée.
- Suivra la mise en place de l'adduction électrique.
- Novembre et décembre, coulage de la dalle et mise en place de l'antenne.
- Suivront ensuite l'installation des relais des 4 opérateurs et du SDIS pour une mise en service prévue d'ici début avril.